



**Au Conseil communal
de la commune de Montilliez**

**Préavis relatif à une demande de crédit d'investissement
destiné à changer de logiciel métiers**

N° 24/2023 – séance du 19 juin 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Avant la création de Montilliez en juillet 2011, trois logiciels métiers différents étaient utilisés dans les communes de Dommartin, Poliez-le-Grand, Naz et Sugnens afin d'assurer les tâches du Contrôle des habitants, ci-après CH, et la Bourse. A la suite de la fusion, il a été décidé de continuer avec le logiciel « Léopardo » utilisé dans deux des communes.

Le logiciel métiers « Léopardo » a été développé par la société RUF informatique SA, laquelle a été rachetée par la société Axians en 2018, société faisant partie du groupe français Vinci.

Le logiciel « Léopardo » est une solution lourde car elle nécessite une installation sur chaque poste de travail et sur notre serveur hébergé au centre de calculs (DataCenter) de AlpinDC à Lausanne.

Notre boursier et notre administrateur informatique perdent régulièrement de nombreuses heures pour les mises à jour développées par Axians. De plus, la mise en fonction des mises à jour sont trop souvent chaotiques, eu égard à l'organisation d'Axians et à la vétusté du logiciel. A noter que les interventions de la part d'Axians nous sont facturées alors que les problèmes rencontrés sont essentiellement dus au fait d'un mauvais fonctionnement du logiciel.

2. Justification

2.1 Mise à jour de la solution « Léopardo »

Suite aux différentes séances avec les représentants de la société Axians, nous avons eu la confirmation que le logiciel « Léopardo » sera mis à jour afin de tenir compte de l'arrivée du nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération (ou MCH2). Cependant, nous avons également reçu confirmation qu'il n'y aura plus aucun autre développement de ce logiciel. Une intégration d'un logiciel salaires dans la solution « Léopardo » afin d'éviter des erreurs lors de reports manuels est donc devenu utopie.

Une migration vers une nouvelle solution est donc devenue obligatoire.

2.2 MCH2

La Municipalité a décidé de passer à MCH2 en 2026 et nous souhaitons profiter des effets de synergie et limiter les coûts induits en migrant en même temps l'ensemble des applicatifs métiers.

3. Développeurs ou intégrateurs

Au niveau des fournisseurs, on distingue deux approches : les fournisseurs qui développent en interne leur propre logiciel (développeurs) et ceux qui intègrent des logiciels existants (intégrateurs). Comme « intégrateurs », nous trouvons la société Ofisa et partiellement Data Consulting. Les deux autres sociétés (Axians Ruf, SimplyWorks) développent elles-mêmes et intégralement leurs logiciels.

Le grand avantage des fournisseurs de type « développeur » est que les décisions sont prises directement au sein de la société avec laquelle Montilliez a contact, ce qui induit une plus grande réactivité, une meilleure proximité avec les utilisateurs finaux et une écoute des besoins plus orientée clients. L'inconvénient d'un fournisseur « développeur » est que le nombre d'instances installées est actuellement moindre. Le réseau d'utilisateurs est plus restreint et l'aide qui pourrait être obtenue par d'autres communes plus limitée.

4. Logiciel métiers

4.1 Logiciel de la Bourse

La Bourse effectue quotidiennement les tâches suivantes (liste non-exhaustive) :

- Tenue de la comptabilité communale (comptes de fonctionnement dépassant les 8 mio)
- Facturation et perception des impôts et taxes (eau, épuration, déchets, impôt foncier, taxes, entretien des collecteurs ...)
- Factures isolées (locations, mise de bois, permis de construire, etc.)
- Gestion du contentieux
- Gestion des paiements
- Etablissement des décomptes et prestations pour la Commune (décomptes salaires employés et auxiliaires, AVS/accidents/maladie/prévoyance, assurances, décompte TVA...)
- Etablissement des décomptes immeubles en location
- Gestion des titres
- Budget
- Formulaire à transmettre au canton (résumé comptes et budget, arrêté d'imposition)

4.2 Logiciel du Contrôle des Habitants

La loi cantonale sur le Contrôle des Habitants (LCH) dispose que le Contrôle des Habitants des communes (CH) doit fournir aux administrations les informations dont elles ont besoin en matière d'identité, d'état civil et de séjour ou d'établissement des personnes résidant plus de trois mois sur le territoire communal, qu'il s'agisse de ressortissants suisses ou étrangers. Le CH enregistre les données des habitants ainsi que les arrivées, les départs et toutes les mutations (changement d'état civil, naissance, etc) conformément à la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) et à la LCH. Le CH doit veiller à traiter rapidement les communications électroniques ATI (Automatisation des Transferts d'Informations) qui lui parviennent et tient à jour son registre informatique des habitants.

5. Cahier des charges

Sur la base des attentes ci-dessus, une liste des besoins a été développée. En voici les éléments principaux :

- Disposer d'une solution agile et moins pesante à exploiter ;
- Etre compatible avec MCH2 ;
- Pouvoir disposer d'une solution permettant la digitalisation de nos processus ;
- Traiter tous les besoins de la Bourse communale et du CH en conformité avec les normes et directives tant fédérales que cantonales ;
- Etre conviviale, moderne et évolutive (ajout de fonctionnalités) ;
- Travailler sur la base d'un modèle de règles pour la facturation (paramétrage des taxes communales) ;
- Être capable de migrer intégralement les données de l'ancien système sur le nouveau, et ceci en une seule opération ;
- Etre disponible, appréciée et opérationnelle ;
- Etre utilisable dans l'infrastructure informatique externalisée ;
- Etre compatible avec les protocoles d'échanges du Canton et de la Confédération ;
- Disposer d'un partenaire sûr, performant et agile.

6. Exigences

6.1 Exigences légales

La nouvelle solution doit notamment respecter les lois suivantes ainsi que les règlements ou ordonnances d'application qui en découlent :

- Code des obligations (CO)
- Loi sur le Contrôle des Habitants (LCH, RSV 142.01)
- Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI, RS 142.20)
- Loi sur la protection des données personnelles (LPrD, RSV 172.65)
- Loi sur l'harmonisation des registres (LHR, RS 431.02)
- Loi sur les communes (LC, RSV 175.11)
- Loi sur les impôts communaux (LCom, RSV 650.11)
- Loi sur la procédure administrative (LPA-VD, RSV 173.36)
- Loi sur l'archivage (LArch, RSV 432.11)
- Loi sur l'information (LInfo, RSV 170.21)
- Loi sur les documents d'identité (LDI, RS 143.1)
- Directives du SEM (secrétariat d'Etat aux migrations)

En particulier, le logiciel du CH doit être certifié pour l'automatisation des transferts d'informations (ATI) avec le Registre cantonal des personnes (RcPers).

6.2 Sécurité, utilisateurs, droits d'accès

La solution doit être déployée dans un environnement sécurisé garantissant la confidentialité et l'intégrité des données. Elle doit permettre la traçabilité des interventions, notamment celles liées à la comptabilité et la planification financière (p.ex. modification des données de base d'un compte, mise à jour du budget) et au CH (p. ex. modification des données d'un habitant).

7. Appel d'offres / évaluation / solutions du marché

7.1 Appel d'offres

Un appel d'offres sur invitation a été effectué conformément aux montants engagés dans un tel projet, montants qui doivent inclure l'investissement et les frais récurrents. Chaque soumissionnaire a pu défendre son dossier lors d'auditions qui ont notamment permis de démontrer les solutions proposées. L'évaluation des quatre offres reçues a été faite en interne entre la Bourse et le Syndic, en charge de l'informatique. Le CH a également été sollicité dans son domaine de compétences.

7.2 Fournisseurs

Nous avons rencontré dans nos locaux quatre fournisseurs actifs dans le marché du logiciel pour les communes ; il s'agit de :

1. DataConstulting
2. Ofisa
3. Axians Ruf
4. SimplyWorks

Lors de ces rencontres, nous avons pu exprimer nos besoins et nos attentes. Les fournisseurs nous ont présenté leur logiciel et leur organisation. Un point d'attention a été porté de notre part sur la migration des données, la formation et la sécurité (Cyber).

Après les diverses itérations, il ressort que tous les logiciels répondent à nos besoins ; mais nous avons constaté de grandes disparités dans le support 1^{er} et 2^{ème} niveau liées à l'organisation de chaque fournisseur et de grandes différences de coûts, aussi bien au niveau de l'investissement que dans les coûts récurrents. Des pratiques commerciales très difficiles à comprendre sont à relever chez le fournisseur Ofisa.

7.3 Offres

	Système actuel Léopardo	Data Consulting Urbanus	Ofisa Abacus	Axians Ruf Infoma newsystem	SimplyWorks Acropolis
Reprise de données		5 200,00	34 600,00	17 350,00	25 000,00
Gestion de projet		3 550,00	24 800,00	17 200,00	17 150,00
Migration		15 750,00	33 120,00	2 545,00	7 750,00
Contrôle fonctionnement Logiciel		28 450,00	49 550,00	26 317,20	28 350,00
Base de données					
Formation		17 000,00	12 600,00	17 200,00	12 225,00
Rabais migration groupée				-13 760,00	
Coûts récurrents					
Mise à jour + maintenance	8 179,80	12 700,00	22 822,00	6 052,95	5 700,00
Rabais		-6 900,00	-22 470,00	-3 084,08	-13 572,00
Total après rabais	- 8 179,80	63 050,00	132 200,00	63 768,12	76 903,00
TVA 7.7%	- 629,84	4 854,85	977,90	1 757,29	466,08
	- 8 809,64	67 904,85	142 379,40	24 579,29	68 678,27
Coûts fixes sur 10 ans	88 096,45	136 779,00	245 792,94	65 190,27	57 000,00

Note : le système actuel Léopardo est mentionné ici en première colonne à titre de comparaison des coûts récurrents par rapport aux offres reçues.

7.4 Forces et faiblesses des fournisseurs

	Système actuel Léopardo		Data Consulting Urbanus		Ofisa Abacus		Axians Ruf Infoma newssystem		SimplyWorks Acropolis	
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-
Compatible MCH2										
Réactivité aux demandes										
Gestion du suivi (tickets)										
Intégration dans DC Montilliez										
Pérennité de la solution										
Modernité plateforme										

7.5 Information sur la société Axians Ruf

La réactivité, l’orientation solutions, l’orientation client, la collaboration et la sécurité de ce prestataire de service est très en-dessous de nos attentes. Pour illustrer cette dernière, lors des tests de e-Déménagement, dont Montilliez est commune test, il a été constaté de graves carences en termes de sécurité. Le Syndic a été obligé d’intervenir afin de stopper les tests eu égard à l’installation de notre base de données de notre population sur une infrastructure non sécurisée. De plus, la Commune de Villars-le-Terroir a reçu un courrier recommandé début mai, annonçant qu’Axians Ruf stoppait certains modules de leur logiciel sans solution de substitution. Le contrat de confiance envers cette société est rompu.

8. Solution choisie

8.1 Prestataire

Après analyse des offres et à la suite des divers entretiens conduits, la Municipalité propose de s’équiper du système Acropolis de SimplyWorks. Ce prestataire développe lui-même ses logiciels et s’adapte complètement aux besoins des utilisateurs.

Grâce à Acropolis, nous disposerons d’un outil convivial, innovant et adapté à nos besoins en terme d’interface utilisateur notamment. La solution Acropolis offre les modules et fonctionnalités suivantes :

FINANCES

Débiteurs/créanciers
 Recouvrement
 Comptabilité générale
 Taxes
 Impôts
 Emoluments
 Facturation
 Salaires
 Budget
 Analyse

HABITANTS

Contrôle des Habitants
 Registre des entreprises
 Mouvements
 Registre des électeurs
 Registre des animaux

GESTION

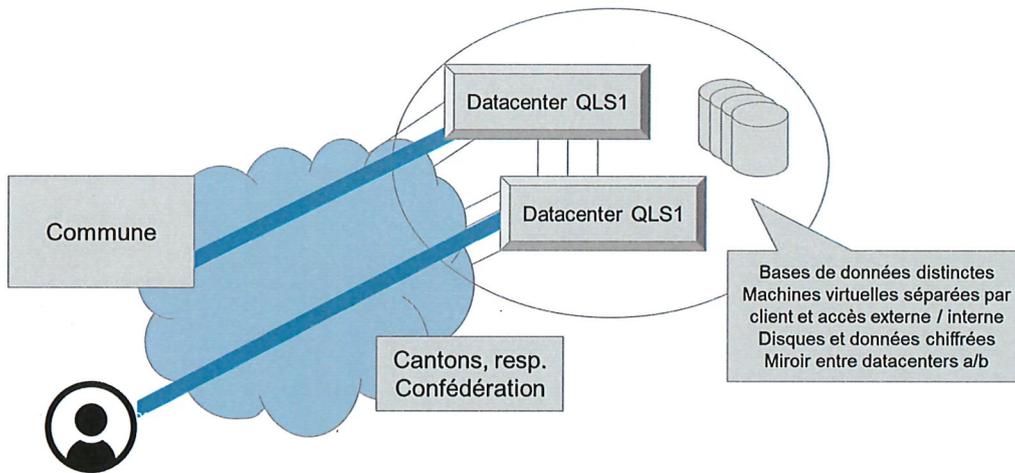
Bâtiments
 Patrimoine communal
 Services
 Cadastre
 Location de salles
 Cartes journalières
 Guichet virtuel
 Exports
 APIs
 Solution PV

De plus, Acropolis est la seule solution évolutive vers une ouverture, de manière sécurisée, à des fonctions de e-gouvernement, de manière à « agiliser », rationaliser et sécuriser les processus pour nos administrés.

8.2 Développement Acropolis

La solution Acropolis est en cours de développement et sera finalisée en octobre 2023 pour être mise à disposition, hors environnement productif, du CH et de la Bourse. Dès novembre et jusqu'en juin 2024, il est prévu une semaine par mois de tests, d'adaptations et d'améliorations de l'interface afin de répondre aux besoins du CH et de la Bourse. Acropolis pourra être mis en production en juillet 2024. Le CH et la Bourse pourront, grâce à ces itérations, influencer directement le développement de leur outil de travail. Véronique et Laurence du CH, ainsi que Pascal de la Bourse, soutiennent complètement ce modus operandi qui nous permettra d'économiser des coûts de formation.

8.3 Vue simplifiée de l'architecture Acropolis



8.4 Références SimplyWorks

Cette société est active dans le développement de logiciels depuis 1997 et a son siège à l'Avenue de Rumine 13 à 1005 Lausanne. Nous travaillons avec la société SimplyWorks depuis 12 ans. Elle s'est occupée de mettre en place la solution informatique de virtualisation des places de travail de la Bourse, du CH, du Greffe et des Municipaux. Elle a également développé notre solution SimpleDocs utilisée au sein de Montilliez ainsi que diverses interfaces pour le CH afin de lui faciliter le travail quotidien. La sécurité informatique (Cyber) est une priorité du CEO de SimplyWorks de par son activité de plusieurs années au sein du DDPS. Il a développé le logiciel SafeSignin utilisé notamment pour l'accès à SimpleDocs.

 <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme de gestion d'engagement • Administration patient et dossiers / traitements • Back-office 	 <ul style="list-style-type: none"> • Bureaux virtuels • Présence web / intranet • SimpleDocs / partage fichiers sécurisé • Apps • Infrastructure sécurisée / IOT 	 <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme logistique / conduite • Public key infrastructure • Identity management platform
 <ul style="list-style-type: none"> • Solution de cashback multipartenaires • y.c. applicatif sécurisé Android / IOS 	 <ul style="list-style-type: none"> • CRM et gestion contrats niveau Suisse • Commissionnement et comptabilité • Prévisionnel financier et opérationnel • y.c. app sécurisée iOS / Android 	 <ul style="list-style-type: none"> • Login sécurisé • Accès sans mot de passe

9. Lien avec le PECC

9.1 Vision

Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyennes et citoyens afin d’atteindre un monde durable et contribuer à l’objectif de neutralité carbone.

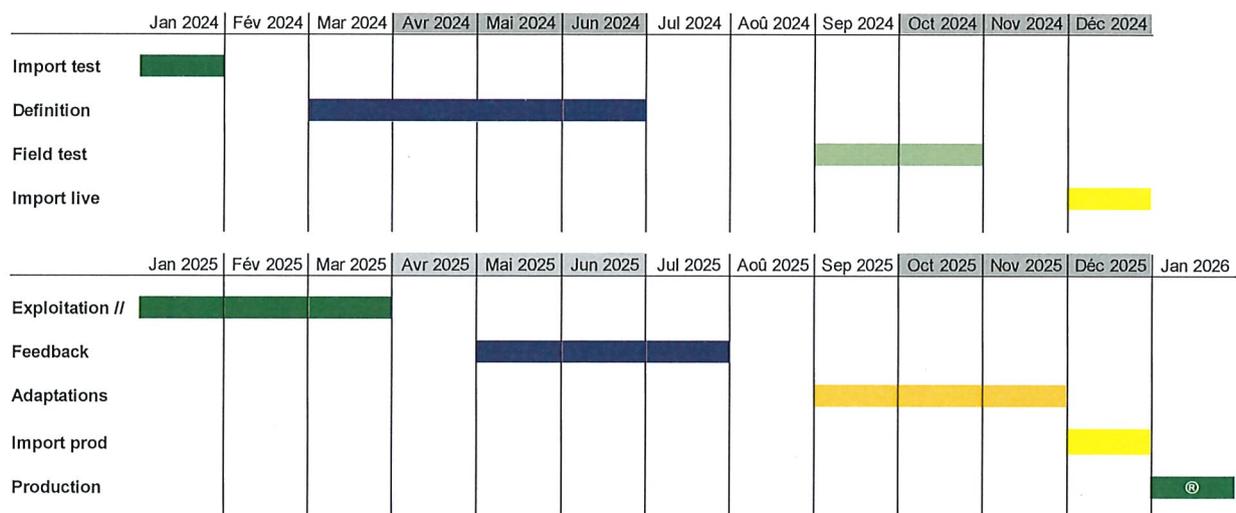
9.2 Projets PECC concernés

- Fiche 1 Commission de la durabilité, énergie et climat
- Fiche 2 Participation et engagement de la population
- Fiche 3 Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources
- Fiche 4 Rénovation et constructions durables
- Fiche 5 Exemplarité de la commune dans la conception et l’exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés
- Fiche 6 Planification de l’approvisionnement en énergie du territoire communal
- Fiche 7 Encouragement à la mobilité douce et durable notamment pour les piétons et les vélos
- Fiche 8 Renforcement de la biodiversité
- Fiche 9 Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes
- Fiche 10 Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu’à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule.

10. Financement

La Municipalité prévoit le financement de cet investissement par la trésorerie courante ou, selon la nécessité, par une nouvelle ligne de crédit auprès d’un établissement financier.

11. Planning



12. Conclusions

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 24/2023 de la Municipalité du 22 mai 2023,
- ouï le rapport de la commission gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

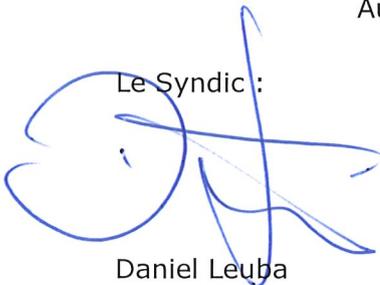
DECIDE :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au changement du logiciel métiers ;
2. de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 80'000.- (huitante mille francs) ;
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier ;
4. d'amortir l'investissement de CHF 80'000.- sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 16'000.- par année dès le budget 2025.

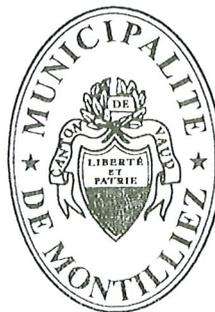
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Daniel Leuba



La Secrétaire :



Monique Pahud

Délégué municipal : Daniel Leuba